Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20261102-20261016_DELIB8-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDÉBIA
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 9
Votants 11

L'an deux mil vingt-six,
le vendredi 16 octobre,
Le Conseil Municipal de Landébia
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire
Date de convocation : 12/10/2026

PRÉSENTS : DURAND P., BAILLET I., MACÉ A., BLIN O., BOURDONNAIS J., DE LA CUEVA V. -H., GOURET P., RETOURNÉ G., LE TURNIER T.

ABSENT EXCUSÉ :

BROUCKAERT F. donne procuration à LE TURNIER T.
MICHEL G. donne procuration à BLIN O.

SECRÉTAIRE : MACÉ A.

20261016 – DELIB8 : FORMATION CROIX ROUGE AUX PREMIERS SECOURS PARENTS-ENFANTS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place des sessions d'initiation aux premiers secours **à destination des enfants de l'école et des familles de la commune**, en partenariat avec la Croix-Rouge Française (Délégation des Côtes-d'Armor).

Deux actions complémentaires sont proposées :

- À l'école maternelle (Cycle 1) : une « **Initiation Premiers Secours Éveil** » (protection, alerte) d'une durée **de 40 minutes**, facturée au tarif de **5 € par élève**.
- Pour les familles : des ateliers « **Premiers Secours Parents-Enfants** » d'une durée d'une heure (limités à **10 participants par session**) axés sur la prise en charge des malaises et hémorragies, facturés au tarif de **100 € par atelier**.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour valider ces interventions et signer les devis afférents.

Monsieur le Maire demande si la commune peut ouvrir la **formation adulte également aux présidents des associations et agents communaux**.

Monsieur le Maire explique que ces actions de sensibilisation permettent à la commune d'obtenir le label « Ma commune a du cœur ». Ce label a été créé par les fondateurs de l'application Staying Alive. L'application Staying Alive recense les défibrillateurs disponibles sur la commune et permet aux secours d'alerter les citoyens sauveteurs bénévoles à proximité en cas d'arrêt cardiaque.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU les propositions tarifaires n° D 260903 et D 260904 émises par la Croix-Rouge Française en date du 22 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de ces sessions d'initiation aux premiers secours pour l'école maternelle et les familles de la commune.
- **APPROUVE** la mise en place de ces sessions d'initiation aux premiers secours pour les présidents d'association et les agents de la commune.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20261102-20261016_DELIB8-DE

- **ACCEPTE** les devis, leurs conditions et leurs tarifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis de la Croix-R[illegible] document nécessaire à l'organisation de ces actions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick Durand

MAIRIE DE LANDÉSIA
22130